

Les Rendez-vous Parlementaires du Contribuable

N° 20

Le 29 janvier 2008

La moralisation de la vie politique

Présidé par Daniel Mach, député des Pyrénées orientales

Résumé

Organiser un rendez-vous de travail avec les parlementaires, à l'Assemblée nationale, pour parler de la corruption des hommes politiques, pouvait apparaître comme une gageure, voire une provocation. Contribuables Associés l'a pourtant fait. Après une introduction de Michel Hunault, député de Loire-Atlantique, Bertrand Le Mennicier, professeur à Paris-II, a analysé la corruption sous un angle scientifique, en tenant compte de sa rentabilité au regard des risques encourus par les coupables et de la complicité des électeurs qui réélisent les élus condamnés pour ce type de délit. Daniel Lebègue, président de l'association Transparence International France, a ensuite pris la parole, pour expliquer la mauvaise image de la classe politique dans l'opinion publique. Au cours des débats particulièrement animés qui ont suivi ces interventions, différentes solutions ont été abordées. La plupart des députés qui y ont participé se sont déclarés favorables à ce qu'un élu condamné soit empêché de se représenter à une élection ultérieure.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

**LA MORALISATION
DE LA VIE
POLITIQUE**

Députés participants

BLESSIG Emile,
BONNOT Marcel,
BRANGET Françoise,
BROCHAND Bernard,
CAILLAUD Dominique,
COCHET Philippe,
COLOMBIER Georges,
COSYNS Louis,
COUSIN Alain,
COUSIN Jean-Yves,
DELONG Sophie,
DOOR Jean-Pierre,
FIDELIN Daniel,
FORT Marie-Louise,
GATIGNOL Claude,
GISCARD d'ESTAING Louis,
GOSSELIN Philippe,
GREMETZ Maxime,
GUIBAL Jean-Claude,
HILLMEYER Francis,
HOSTALIER Françoise,
HUNAULT Michel,
IRLES Jacqueline,
JACQUAT Denis,
JULIA Didier,
LABRETTE-MENAGER Fabienne,
LA RAUDIÈRE de Laure,

LASBORDES Pierre,
LEFRANC Jean-Marc,
LEJEUNE Michel,
LUCA Lionnel,
MACH Daniel,
MARIANI Thierry,
MOURRUT Etienne,
MOYNE-BRESSAND Alain,
PRORIOU Jean,
QUENTIN Didier,
QUERE Catherine,
ROUBAUD Jean-Marc,
SPAGNOU Daniel,
TARDY Lionel,
TERROT Michel,
TIAN Dominique,
VOISIN Michel.

Députés représentés

AESCHLIMANN Manuel,
BEAUDOIN Patrick,
BLANC Etienne,
BRUNEL Chantal,
DEBRE Bernard,
DECOOL Jean-Pierre,
DEPIERRE Bernard,
FERRY Alain,
FROMION Yves,

GARRAUD Jean-Paul,	LEONARD Jean-Louis,	PREEL Jean-Luc,
GAUDRON Gérard,	LETT Céleste,	REYNES Bernard,
GERARD Bernard,	MARLAND-MILITELLO Muriel,	SCELLIER François,
GONNOT François-Michel,	MARTIN-LALANDE Patrice,	SCHNEIDER André,
GROSSKOST Arlette,	MARTINEZ Henriette,	TEISSIER Guy,
HAMEL Gérard,	MASDEU-ARUS Jacques,	TIBERI Jean,
HERTH Antoine,	MEUNIER Philippe,	TRON Georges,
HUYGHE Sébastien,	MUSELIER Renaud,	UEBERSCHLAG Jean,
KOSSOWSKI Jacques,	NICOLAS Jean-Pierre,	VERCHERE Patrice,
LAMOUR Marguerite,	PAVY Béatrice,	WARSMANN Jean-Luc,
LEFEBVRE Frédéric,	PLAGNOL Henri,	WOJCIECHOWSKI André.

Sommaire :

Accueil

par Benoîte Taffin, porte-parole de Contribuables Associés Page 4

Introduction

par Michel Hunault, député de Loire-Atlantique Page 5

Qui est réellement corrompu, l'électeur ou l'homme politique ?

par Bertrand Lemennicier, professeur à l'Université de Paris II Page 8

1^{er} débat Page 11

Des propositions concrètes pour moraliser la vie politique

par Daniel Lebègue, président de Transparence International France Page 15

2^{ème} débat Page 19

Conclusion

*par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés
et Daniel Mach, député des Pyrénées-Orientales Page 26*

Accueil

*par Benoîte Taffin,
porte-parole de Contribuables Associés*

Le sujet que nous abordons aujourd'hui, la « moralisation de la vie politique », n'est pas très facile. Même s'il ne vous concerne pas personnellement, il n'est évidemment pas neutre pour les parlementaires que vous êtes. Je vois d'ailleurs, parmi vous, des gens qui ont été touchés à titre personnel – je vous remercie d'être ici pour en témoigner.

Daniel Mach, député des Pyrénées-Orientales, a accepté de présider ce rendez-vous parlementaire et nous dira pourquoi il s'intéresse à ce sujet. Avant lui prendra la parole Michel Hunault, député de Loire-Atlantique, qui a déjà présidé un « Rendez-vous parlementaire » sur l'équilibre budgétaire.

Nous aurons Bertrand Lemennicier, professeur à l'université Paris II, dont vous avez dû recevoir la monographie, intitulée « *Qui est réellement corrompu, l'électeur ou l'homme politique ?* ». C'est un travail un peu provocant ; Bertrand Lemennicier ne sait pas faire autrement. Il vous dira pourquoi il a choisi ce titre. Nous avons enfin la chance d'accueillir Daniel Lebègue, président de Transparence International France, qui interviendra ensuite.

**« La
moralisation
de la vie
politique n'est
pas un sujet
neutre pour les
parlementaires. »**

Introduction

par Michel Hunault,
Député de Loire-Atlantique

Je remercie mon collègue, qui préside cet après-midi consacré à un thème particulièrement sensible, la moralisation de la vie politique. Je suis d'autant plus heureux d'intervenir qu'autour de moi se trouvent des spécialistes de cette question et mes collègues qui sont dans la salle partagent la même exigence d'éthique dans la vie politique. **Je suis ici pour introduire le débat sur un thème précis : que fait le Parlement sur ce défi de la moralisation de la vie politique ?** Nous avons adopté, depuis une dizaine d'années, un certain nombre de textes et l'on constate que, sur ces questions là, il n'existe pas de clivage entre la gauche et la droite, la majorité et l'opposition. Au contraire, l'ensemble des parlementaires partagent une exigence qui s'est traduite par le vote de textes à l'unanimité, ce qui montre que cette exigence est non seulement partagée, mais mise en oeuvre par les députés !

Je citerai notamment :

- **La loi de 1996**, qui instaure un délit sur le blanchiment d'argent. Le produit que génère toute activité criminelle organisée, qu'il s'agisse de la drogue, de la prostitution, des trafics en tout genre, est recyclé à un moment donné dans la vie financière. Le Parlement a voté à l'unanimité, en mai 1996, la loi instituant un délit de blanchiment, transposant ainsi dans notre droit interne et dans le code pénal compétent – à savoir le code monétaire et financier –, trois directives de l'Union européenne et la convention de 1990 instituée par le Conseil de l'Europe sur le blanchiment de l'argent. Ces textes ont été adaptés à la complexité des différentes formes de blanchiment.
- **Concernant la vie publique, le Parlement a voté à l'unanimité, en novembre dernier, la loi contre la corruption.** Il s'agissait, à l'origine, de transposer la convention pénale et, partiellement, la convention civile contre la corruption, adoptées par le Conseil de l'Europe. En accord avec le gouvernement – en particulier avec Rachida Dati, Garde des Sceaux –, le Parlement a ouvert la discussion, et j'ai pu, comme rapporteur, faire adopter une vingtaine d'amendements. Ils ont considérablement amélioré le projet de loi, qui, à l'origine, était une transposition de la convention pénale. Cette amélioration répondait au désir des membres du Parlement, en particulier de la commission des lois. Nous avons réalisé une série d'auditions, en consultant les représentants de Transparency International, de Contribuables Associés, des consommateurs, des entreprises... Cette vingtaine d'amendements avait pour but de lutter contre l'opacité, notamment, des marchés financiers et de la gestion financière. Vous savez que la gestion des collectivités publiques et

*« Le parlement
a voté à
l'unanimité
la loi contre
la corruption. »*

« La France s'est dotée d'un arsenal juridique, en transposant les conventions internationales les plus performantes. »

de l'Etat est particulièrement complexe et peu lisible, avec, aujourd'hui, des partenariats public-privé, la création de sociétés d'économie mixte, qui souvent éloignent celui qui décide de celui qui réalise et, au-delà, de celui qui est chargé de surveiller tout ça, c'est-à-dire de l'électeur, qui n'y comprend plus rien. Nous avons donc voté un certain nombre d'amendements qui obligent à l'information et à la bonne compréhension d'un certain nombre de techniques, notamment de délégation de marchés publics par les collectivités locales.

Tout cela témoigne de la volonté des parlementaires d'améliorer, d'une part, l'information, la transparence, et d'autre part, le contrôle. Bien entendu, rien ne sera jamais parfait en matière de moralisation de la vie politique, mais, pour avoir été rapporteur de ces textes, je peux dire que la France s'est dotée d'un arsenal juridique, en transposant les conventions internationales les plus performantes. Il existe aujourd'hui des institutions de contrôle. Reste à les évaluer.

Nous disposons des textes, des institutions de contrôle adéquates, d'une volonté politique largement partagée, mais il faut rester vigilants. C'est à cette vigilance que nous invitent certaines associations comme Transparence International ou Contribuables Associés, par le biais de rendez-vous tels que celui qui est organisé aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Certaines tentatives, qui allaient dans le sens d'une plus forte exigence éthique, n'ont pas abouti. Ainsi ai-je déposé une proposition de loi, qui n'a pas eu beaucoup de succès, requerrant des candidats aux élections un casier judiciaire vierge de toute condamnation pour délit financier. On ne peut pas, lorsqu'on a été condamné pour délit financier, rentrer à EDF pour relever les compteurs d'électricité, mais on peut être député ! **Grâce à des rendez-vous comme celui-ci, peut-être pourra-t-on faire évoluer les esprits, afin que l'engagement des élus ne se limite pas à des déclarations de votes des textes, mais que, lorsque des manquements sont constatés, des sanctions soient prises – et la première sanction, c'est l'inéligibilité. Vaste programme !...**

C'est sur cette suggestion un peu provocatrice que je termine mon propos introductif. Le succès de cette réunion et la présence de nombreux parlementaires ou représentés, témoignent de l'intérêt de ce sujet. A travers le travail parlementaire, nous devons faire progresser l'élaboration et le vote des lois au seul service des Français et des Françaises. Or, ce thème de la moralisation et de l'éthique est plus important que jamais. Peut-être devons-nous, dans les semaines ou les mois à venir, tirer des conclusions de problèmes qui se posent aujourd'hui : **les institutions de contrôle doivent-elles être uniquement nationales, ou européennes ? Ne faudrait-il pas**

encore progresser au niveau international ? Nos institutions, créées au lendemain de la guerre, ont certes fait leurs preuves, mais face au défi de la moralisation de la vie politique, qui ne s'arrête pas aux frontières, il faut aussi avoir une vision européenne. Aujourd'hui, l'absence d'espace judiciaire européen ne permet pas à un juge qui instruit des dossiers d'avoir des retours des commissions interrogatoires, parce que les pays voisins font état du secret bancaire ou de la non-réciprocité judiciaire. **Cela montre que l'on a encore beaucoup de progrès à faire pour lutter avec efficacité pour la moralisation de la vie financière.**

*Daniel Mach,
Député des Pyrénées-Orientales*

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Michel a bien brossé le tableau et lancé la discussion. **J'ai déposé, au mois de mai, une proposition de loi visant à aligner les règles dites d'inéligibilité des élus condamnés sur celles des membres de la fonction publique.**

Cette proposition est liée à plusieurs constats. Nos concitoyens expriment un besoin de moralisation de la vie publique. Par ailleurs, les élus travaillent avec des fonctionnaires. Or, il existe une complète contradiction entre leur régime, leurs obligations et les nôtres. Il est quand même mal venu qu'un élu condamné puisse se représenter aux élections, alors que pour ce même motif un citoyen ordinaire se voit refuser l'accès à la fonction publique.

La proposition de loi que j'ai déposée voulait répondre à l'incompréhension de nos concitoyens face aux candidatures de personnes condamnées pour des peines diverses et à leur désir, de plus en plus fort, d'avoir des représentants irréprochables. C'est une exigence que l'on entend tous les jours quand on les écoute. Depuis vingt ans, les « affaires » judiciaires ont creusé un fossé entre les citoyens et leurs représentants. Une loi telle que celle que je propose permettrait de réhabiliter un peu notre métier dans l'esprit des Français – parce que c'est devenu un métier. Les bons élus, mis dans le sac du « tous pourris » souffrent eux aussi de cette déconsidération. Cette accusation, que nous entendons tous les jours, m'indispose et m'a donné envie, non pas de laver « plus blanc et que blanc », mais de donner un signe politique fort à nos administrés et, surtout, de montrer à nos fonctionnaires que nous ne sommes pas au-dessus des lois et que nous sommes soumis, en fait de probité, au même régime qu'eux.

« Il est mal venu qu'un élu condamné puisse se représenter aux élections, tandis que pour le même motif un citoyen ordinaire se voit refuser l'accès à la fonction publique. »

Qui est réellement corrompu, l'électeur ou l'homme politique ?

*par Bertrand Lemennicier,
Professeur à l'Université de Paris II*

Pour aborder le thème de la corruption, je me placerai moins du point de vue du citoyen que de celui de l'économiste, puisque après tout, la corruption ne diffère pas des autres types de criminalité. Que l'on soit député ou automobiliste, on peut parfois trouver intérêt à violer la loi. Nous pouvons tous être, vous comme moi, tentés de gagner de l'argent, même illicitement. La rentabilité du crime existe et ceux qui s'engagent dans cette voie calculent le gain qu'ils retireront en octroyant illégitimement un permis, en pratiquant le favoritisme dans la passation d'un marché public, en commettant un abus de bien social, etc. De l'autre côté, la sanction existe malgré tout.

*« La rentabilité
du crime existe
et ceux qui
s'engagent
dans cette voie
calculent le gain
qu'ils en
retireront. »*

Si l'on veut parvenir à la tolérance zéro et éliminer la corruption, ou toute autre forme de criminalité, il faut respecter certaines règles.

La tolérance zéro n'existe pas, pour trois raisons, qui tiennent :

- à la probabilité qu'une personne soit arrêtée pour avoir commis une illégalité. C'est le premier point, très important.
- A la probabilité que le juge condamne cette personne.
- Et enfin, à la probabilité que la peine soit exécutée.

Pour lutter contre la corruption, il faut bien entendu que ces trois probabilités soient les plus fortes possibles. Or, la corruption pose un problème particulier, car les deux acteurs de la transaction sont d'accord. Si vous détruisez mon bien, je vais me plaindre à la police, parce que je suis victime de cette destruction. Mais en cas de corruption, ni le chef d'entreprise qui demande une faveur, ni le député qui l'accorde parce qu'il a besoin de votes ou d'argent, ne vont se plaindre. Il est donc plus difficile, comme pour tout crime sans victime, d'avoir connaissance du délit. Nous avons repris, dans le cadre de la monographie que nous avons consacrée à la corruption pour Contribuables Associés, toutes les affaires financières qui y sont liées, depuis 1981 jusqu'à 2006. **Si l'on considère seulement les députés de la législature 1995-2002, on s'aperçoit qu'à peu près 15 % d'entre eux ont été impliqués dans ce types d'affaires de corruption.**

Aujourd'hui, ce pourcentage a diminué : avant 2007, on était tombé à 4 %. Certains nouveaux cas n'ont pas été pris en compte, car nous

avons arrêté notre travail avant la mise en examen. Nous avons établi notre recensement à partir des jugements et des condamnations, mais on ne connaît pas la probabilité pour qu'un élu coupable soit arrêté. Ce chiffre de 15 % ne concerne que ceux qui ont été pris et il s'agit donc d'une sous-estimation. En outre, il ne porte que sur une toute petite partie des personnes qui font de la politique, puisqu'il ne concerne que les députés ; or, il y a des maires qui ne sont pas députés et qui sont aussi condamnés pour corruption...

Il faut aussi prendre en compte la probabilité d'être condamné – certains élus corrompus sont relaxés, faute de preuves – et la peine escomptée en cas de condamnation, sachant que le montant moyen des peines infligées à notre échantillon de députés corrompus s'élève à 30 000 euros d'amende, ce qui est peu de choses au regard des gains réalisés. Ce qui nous intéresse, ce sont ces 30 000 euros d'amende, multipliés par la probabilité d'être arrêté et d'être condamné. Il en ressort que le gain attendu est extrêmement élevé. Il est d'autant plus élevé que la probabilité d'être sanctionné par l'électeur est faible. Cet aspect de la question nous intéresse aussi.

Premier point : le crime paie. Ce n'est d'ailleurs pas seulement vrai dans ce domaine : lorsque, en parquant ma voiture, je choisis entre l'amende de stationnement et le prix du parking, je calcule qu'il est plus rentable de risquer une amende que de payer le parking. On peut envisager deux façons d'y remédier. Premièrement, il faut sans doute réduire les opportunités de gain. La transparence des marchés publics peut, certes, freiner ce genre de pratiques. Mais les lois que vous votez vous donnent le pouvoir politique de créer des rentes. De nombreux économistes estiment même qu'il est dans la nature de notre régime ou de notre système politique de distribuer des rentes. **C'est un problème lié à la nature de la démocratie en tant que telle.**

Par ailleurs, il est aussi possible d'augmenter les sanctions. A cet égard, on s'aperçoit que le juge est mieux disposé à l'égard du député-maire qu'à l'égard du simple maire ou du conseiller municipal ; qu'il n'aime pas les abus de biens sociaux, tandis que le favoritisme ne le gêne pas trop ; qu'il tient compte des motivations, etc. Il se montre aussi un peu plus sévère en cas de récidive. En outre, alors que le montant moyen de l'amende se monte, comme on l'a vu, à 30 000 euros, il atteint 100 000 euros lorsque les coupables sont condamnés à une peine de prison. Il existe donc une complémentarité des peines, que le juge utilise. Il apparaît que le crime risque de moins payer lorsque l'élu est condamné à une peine de prison, ferme ou avec sursis. Plus les peines sont lourdes, plus la tentation de commettre un délit diminue, à moins que le député

« Le gain attendu est d'autant plus élevé que la probabilité d'être sanctionné par les électeurs est faible. »

« L'électeur en vient à penser que, si l'élu est corrompu, lui-même obtiendra peut-être plus facilement des privilèges ou des subventions. »

n'éprouve vraiment une attirance pour le risque... **Mais la plupart des élus se montrent, comme tout le monde, sensibles au degré de sévérité de la sanction.**

Nous avons également observé que lorsqu'un élu condamné à de la prison ferme – c'est beaucoup moins vrai en cas de peine de prison avec sursis – se représente aux élections, il est à peu près sûr de perdre.

Une constatation nous a cependant étonnés : plus de la moitié des élus qui ont été réélus aux municipales de 2001 après avoir été condamnés et que leur peine a été exécutée, ont amélioré leur score par rapport aux municipales de 1995. Et parmi ceux qui perdent des voix, plus de la moitié sont eux aussi réélus... Je me suis donc posé cette question : Pourquoi réélit-on des hommes notoirement corrompus ? A cette question, nous avons trouvé une réponse nullement absurde : pour être élu, il faut avoir une clientèle. Autrement dit, l'électeur prend l'habitude de demander des privilèges, des subventions, etc. **Et il en vient à penser que, si l'élu a révélé qu'il était corrompu, lui, électeur, va peut-être pouvoir demander et obtenir plus facilement ces privilèges et ces subventions... En un sens, il est lui aussi corrompu !**

Par conséquent, si l'on souhaite limiter la corruption, il faut restreindre les possibilités offertes aux hommes politiques de distribuer des prébendes. A cette fin, il est nécessaire de déréglementer, pour ôter aux élus la tentation de gagner de l'argent en pratiquant un clientélisme de marché et pour éviter de fournir de nouveaux domaines d'intervention au personnel politique local. L'attitude du juge est elle aussi importante. Lorsqu'il condamne un élu corrompu à une amende de 30 000 euros, on imagine qu'il estime les dommages subis, mais subis par qui ?

Enfin, nous avançons une autre proposition qui me semble morale, si l'on se place non pas du point de vue du député, mais de l'électeur. En tant qu'électeur, en effet, je peux me trouver dans la situation d'être contraint de voter pour un homme politique corrompu de mon camp, parce que je veux empêcher la victoire d'un honnête homme du camp adverse. Pour éviter à l'électeur de se trouver dans cette situation pénible, le plus simple serait de rendre inéligible le député condamné pour corruption. On ferait ainsi d'une pierre deux coups : en permettant à l'électeur d'élire un homme honnête sans voter contre son camp et en réduisant les gains escomptés par l'homme politique corrompu puisque le risque de ne pas être réélu augmente. **En effet, si l'élu condamné est réélu, le gain qu'il réalise est encore plus grand.**

1^{er} débat

◆ **Daniel Mach :**

Au-delà de leur aspect provocateur, je veux bien accueillir vos propositions... Attention, toutefois, à la justice ! Qu'elle ne fasse pas de la politique avec les armes que nous pouvons lui fournir. A titre d'exemple, j'ai vu beaucoup de mises en examen, ces dernières années, et peu de condamnations. C'est peut-être lié au manque de preuves, mais peut-être aussi que les personnes mises en examen l'ont été pour rien, uniquement sur des dénonciations visant à ce que la presse s'en empare et condamne l' élu. Et il se crée un effet pervers : aujourd'hui, seuls les honnêtes gens ont peur de la justice !

◆ **Michel Voisin, député de l'Ain :**

Sur les 577 députés qui siégeaient à l'Assemblée nationale au cours des cinq dernières années, combien de cas de corruption ont-ils été révélés ? Et combien de cas aussi sur les 36 679 maires de France ? Il est facile de généraliser... Je viens à toutes vos réunions, et je suis offusqué. La dernière fois, c'était les maires qui étaient des incapables ; aujourd'hui, c'est nous qui sommes tous des voyous !... J'en suis à mon cinquième mandat et je tiens à dire que les débats que vous organisez sont inadmissibles, c'est de la provocation, c'est intenable pour les parlementaires que nous sommes. Nous sommes des gens honnêtes, excusez-moi ! J'ai présenté mon cinquième compte de campagne, et l'on m'a retiré 51 euros ! Ça veut bien dire ce que ça veut dire. Je suis maire depuis vingt-cinq ans, et personne ne m'a jamais fait de proposition malhonnête ; alors, s'il vous plaît, un peu de décence !

◆ **Maxime Gremetz, député de la Somme :**

Il est scandaleux d'accuser les élus. Le vrai scandale de la corruption, c'est l'argent public donné par milliards d'euros aux grandes entreprises. C'est une forme de corruption légale.

◆ **Benoîte Taffin :**

Le pourcentage des élus mis en cause a été donné tout à l'heure. Nous n'avons pas dit que les gens qui étaient dans cette salle ni que tous les élus étaient corrompus. Nous avons simplement dit qu'il existait un vrai problème et que l'on avait intérêt à lutter contre la corruption, justement pour préserver l'image des élus honnêtes. Constaté que la corruption existe ne revient pas à montrer du doigt les élus qui sont ici !

◆ **Bertrand Lemennicier :**

D'autant moins que j'ai fourni tout à l'heure les chiffres des élus concernés : on en comptait 4 % dans la précédente législature, et un peu plus – entre 10

« Il ne faut pas que les juges se servent des armes que nous pouvons leur fournir pour faire de la politique ! »

« *La corruption est liée à la possibilité pour l'homme politique de bénéficier de privilèges ou d'en octroyer.* »

et 15 % – pendant celle de 1995... C'est une constatation des faits. Quant aux maires, vous avez tout à fait raison : pour 36 000 communes, on a dénombré 414 procès liés aux affaires de corruption entre 1980 et 2006.

◆ ***Benoîte Taffin :***

J'espère qu'il n'y a pas de confusion sur le thème de cette réunion. Nous n'avons pas inventé les 414 cas qui ont été soulevés par la Justice. Nous avons souhaité évoquer ce problème, afin que les citoyens aient confiance en leurs élus et ne disent pas, comme le regrettait Daniel Mach, qu'ils sont « tous pourris ». Cela me semble plutôt favorable à l'image que nous voudrions que nos membres et notre public se fassent de nos élus ! Je crois qu'au contraire, c'est en n'évoquant pas ce genre de sujet qu'on aggrave les choses.

◆ ***Jean-Marc Roubaud, député du Gard :***

Madame, j'aimerais bien que dans les études que vous réalisez, vous inversiez la tendance, en précisant qu'en trente ans, il n'y a eu que 414 corrompus sur 36 679 maires, et en cinq ans, 28 cas sur 577 députés... Ce serait bien de présenter les choses comme ça, parce que ça montrerait que nous ne sommes pas des pourris...

◆ ***Lionel Tardy, député de Haute-Savoie :***

Je voudrais juste demander quelques précisions. Je suis un cas spécial, puisque je n'ai qu'un mandat de député. Vous estimez – et c'est aussi mon avis – que l'on est plus sujet à corruption quand on a un mandat local associé à un mandat de député, que lorsqu'on n'a qu'un simple mandat de député. Le cumul des mandats vous paraît-il être un facteur aggravant ? Cela semblerait logique... Que préconisez-vous à cet égard ? Le mandat unique ? Et dans votre enquête, apparaît-il que les « cumulards » soient particulièrement nombreux parmi les élus condamnés ?

◆ ***Bertrand Lemennicier :***

C'est une excellente question. Un élu qui n'a qu'un mandat de député a moins d'opportunités de corruption. Elles se présentent essentiellement aux maires ou aux conseillers municipaux. Etre député-maire favorise les tentations, parce qu'un pouvoir supplémentaire est lié à ce double mandat et que l'élu sera sans doute un peu moins sanctionné par le juge. La corruption est liée à la possibilité pour l'homme politique de bénéficier de privilèges ou d'en distribuer. Un maire est constamment exposé à cette tentation. Je m'oppose, en tant que citoyen, à ce que des subventions soient distribuées par le maire, qui s'achète ainsi plus ou moins une clientèle.

Dans ma commune, je peux évaluer le montant des fonds qui vont être distribués à une association, rien qu'en regardant le nombre de gens qui

adhèrent à cette association ! A cet égard, M. Maxime Gremetz n'a pas tort de parler de « corruption légale ». Si la loi m'autorise à agir, je ne rentre pas dans les 414 cas de corruption recensés, qui portent sur des marchés publics et des affaires de favoritisme... Donc la tentation est plus forte pour le maire. En revanche, l' élu qui est seulement député ne dispose pas des mêmes possibilités d'action.

◆ **Daniel Mach :**

Lorsque l'on est maire d'une grande ou même d'une petite ville, il y a quand même des équilibres à respecter. Certaines associations n'ont pas les mêmes subventions que d'autres, alors qu'elles ont plus d'adhérents... On ne distribue pas les subventions en fonction de critères mathématiques. Il faut prendre en compte les équilibres de société, de quartier, de communauté, les objectifs à atteindre par les associations, et ce n'est pas si facile... On en prend conscience une fois que l'on est élu et que l'on est amené à discuter avec les gens. Mais les professeurs et les experts, eux, ne s'en rendent pas compte...

◆ **Etienne Mourrut, député du Gard :**

J'ai signé la proposition qu'a faite mon collègue Daniel. Je partage et je comprends la réaction de mes collègues. Je la comprends, parce qu'on crie toujours haro sur les élus. Je suis maire depuis 25 ans, cela ne date donc pas d'aujourd'hui, et député sur mon deuxième mandat. A chaque fois, j'ai été élu au premier tour et j'ai réalisé aux dernières élections un score de presque 70 %, je bénéficie donc de la confiance de mes administrés. Je suis un peu choqué. J'assiste pour la première fois à votre réunion, bien que je suive de très près vos revues et vos actions, puisque je suis moi aussi un contribuable. Quand on gère des collectivités, il n'est pas toujours évident d'être juste. On n'est d'ailleurs jamais juste, mais on essaie de gérer correctement les deniers publics.

Dans chaque commune, les oppositions sont également prêtes à dénoncer les abus. Nous ne sommes pas tous pourris, croyez-moi, parce que tous les jours que le bon Dieu fait, nous sommes à l'œuvre pour gérer correctement les deniers publics, qui sont aussi les nôtres ... A vous écouter, cher Monsieur, on pourrait croire que les élus disposent à leur guise de l'argent public, qu'ils en ont plein les poches ! Nous avons quand même une autorité de tutelle, nous avons le percepteur, qui contrôle nos dépenses... Personnellement, depuis que je suis élu, j'ai supprimé tout ce qui était associatif au niveau de la gestion municipale. Tout est géré par la ville, y compris des outils économiques, et nous sommes très vigilants à cet égard.

En tant qu'élus, nous sommes extrêmement contrôlés et c'est très bien ainsi. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de distribuer de l'argent selon notre propre volonté. Je suis favorable à ce que l'on mette en place

« En tant qu'élus, nous sommes extrêmement contrôlés, et c'est très bien ainsi ! »

*« Il y a en France
beaucoup d'élus
qui travaillent
dans l'intérêt de
leurs concitoyens. »*

des lois pour sanctionner les élus indignes ; mais j'ai moi-même été mis en examen, après avoir été accusé par des personnes appartenant à mon opposition. La presse a publié des grands placards sur cette affaire, j'étais condamné avant même que l'enquête ne soit terminée. Croyez-moi, quand on en passe par là et que l'on gère les choses honnêtement, on a des envies de meurtre. Pourtant, je suis persuadé que bon nombre de gens ont dû se dire : « Lui, c'est un pourri ! » Par conséquent, s'il faut taper sur ceux qui sont vraiment coupables et leur interdire de se représenter, je crois qu'il faut aussi se montrer prudent. Il y a en France beaucoup d'élus qui travaillent quotidiennement dans l'intérêt de nos collectivités, et celui de leurs concitoyens.

◆ ***Benoîte Taffin :***

Telle est exactement notre intention, puisque nous proposons que les élus corrompus ne soient pas rééligibles. L'une des confusions vient sans doute de la façon de s'exprimer de Bertrand Lemennicier. Les élus présents se sont sentis personnellement visés, alors que son intention était évidemment de pointer les quelques brebis galeuses, pour mettre en valeur les autres députés. Contribuables Associés se bat, comme vous le savez, pour que les députés aient plus de pouvoir et que leur travail soit davantage reconnu... Donc, que l'on ne nous accuse pas de faire de l'anti-parlementarisme !

Des propositions concrètes pour moraliser la vie politique

*par Daniel Lebègue,
Président de Transparence International*

Notre objectif est de promouvoir la transparence, l'intégrité, la bonne gouvernance dans le champ de l'action publique et dans la vie économique et sociale en réunissant de l'expertise, de l'information pour sensibiliser les décideurs et l'opinion publique aux enjeux de l'intégrité, de la transparence et entre autres, de la lutte contre la corruption. Mais vous voyez tout de suite que je fais des choix dans une présentation positive : promouvoir la transparence, l'intégrité, la bonne gouvernance, plutôt que d'attaquer le sujet par le pied négatif – et il existe : lutter contre la corruption, le blanchiment et la délinquance financière. En effet, quand on se donne des objectifs positifs, nous sommes tous concernés. Nous pouvons tous progresser dans la voie d'une meilleure transparence et d'une plus grande intégrité, quelle que soit notre activité professionnelle, dans le champ public ou dans le champ privé.

Nous partirons d'un constat que nous faisons, avant de regarder ensemble comment aider les élus à redresser la perception de l'opinion, ou d'une partie de l'opinion publique, en France et dans la plupart des pays du monde, à l'égard des responsables politiques.

Quel est le constat que nous faisons ? Comme l'a dit Monsieur Michel Hunault, la France est sans doute un pays exemplaire pour ce qui est de la législation et de l'action internationale destinée à moraliser la vie publique et la vie économique. La France est un pays exemplaire, il faut le dire aussi simplement que cela : au cours des 20 dernières années, depuis le premier texte proposé par le gouvernement Rocard à la fin des années 1980, il y a eu exactement douze lois votées par le Parlement en France, gauche et droite réunies, pour contribuer à moraliser la vie politique. Douze lois ! C'est incroyable. Au cours de la même période, les Anglais n'ont pas fait une seule loi sur le même sujet.

De même dans l'action internationale, lorsqu'il s'est agi de ratifier et d'adapter dans notre droit français les grandes conventions internationales, la France a toujours été en tête. Elle a été, de tous les pays du monde, celui qui a ratifié le plus vite et le plus complètement la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption dans le commerce international, en 1997. La France

***« La France
est un pays
exemplaire
en matière
de législation
destinée à
moraliser
la vie publique. »***

« 60 % des Français pensent que leurs élus sont perméables ou vulnérables à la corruption. »

a été la première, parmi les grands pays démocratiques et développés, à ratifier la convention des Etats-Unis contre la corruption, en 2003. La France a été à l'initiative de la création du GAFI, organisme international qui agit contre le blanchiment de l'argent noir. C'est la France qui l'a proposé au sommet de l'Arche, à la fin des années 1980...

Donc, la France est un pays exemplaire au plan des règles de droit et de l'exemple qu'elle donne à la communauté internationale d'une détermination à agir pour la transparence, pour l'intégrité, contre la corruption, contre le blanchiment. Pourtant, lorsqu'on interroge l'opinion publique au plan international et en France, l'image, la perception, que l'opinion publique a de la France n'est pas du tout du niveau de ce que je viens de dire.

Nous établissons, nous, un classement annuel des pays selon leurs indices supposés, indices de perception. Il n'existe pas de statistiques officielles, donc nous interrogeons des journalistes, des chefs d'entreprises, des avocats, etc., étrangers. Quelle image ont-ils de notre pays, et d'autres pays en Europe et dans le monde, sur ces critères de transparence, d'intégrité ?... La réponse qu'on obtient n'est pas très bonne. **La France, dans notre classement annuel Transparence International 2007, est 19^e sur 160 pays.** Ce n'est certes pas mal ; mais, **en Europe, elle est seulement au 12^e rang.** Tous les pays d'Europe du Nord sont mieux notés, mieux classés qu'elle : les pays scandinaves, les Pays-Bas, le Royaume-Uni... l'Allemagne est juste devant nous, les Etats-Unis sont devant nous, le Canada également. L'Italie et la Grèce sont derrière nous, mais la France n'obtient pas une note très positive auprès de l'opinion publique et des décideurs étrangers, partenaires de notre pays.

Si l'on interroge, ensuite, l'opinion publique française, les électeurs et les électrices, 60 % des Français – selon un sondage réalisé en mars 2007, à la veille de l'élection présidentielle, pour le Centre d'études de la vie politique française, rattaché à Sciences-Po Paris –, répondent qu'ils craignent ou pensent que leurs élus sont perméables, vulnérables à la corruption. 6 Français sur 10 ! Il y a donc un problème. **Comment expliquer cet écart entre ce que fait la France, l'état de ses règles de droit, qui est remarquable, et la perception qu'a l'opinion publique dans notre pays et à l'étranger des réalités françaises ?**

Nous avons quelques explications, que je ne vais pas développer très longuement. Depuis deux ans, toute une série d'affaires dites politico-financières, qui datent des années 1990 et ont dix ou quinze ans d'âge, arrivent devant la justice et font l'objet de commentaires par les médias tous les jours. C'est Elf, ce sont les marchés publics d'Ile-de-France, c'est la gestion de la ville de Paris, et c'est aussi – ce n'est pas de la corruption, mais une utilisation des

services de l'Etat à des fins qui ne correspondent peut-être pas à l'intérêt général – l'affaire ClearStream, dont toute la presse parle tout les jours depuis presque un an. L'appréhension que nos concitoyens, ou d'autres citoyens d'Europe ou hors d'Europe, ont de la vie publique ou de la vie économique en France, résulte en grande partie de ces affaires-là, qui, pour beaucoup d'entre elles – mais pas toutes – sont des affaires récentes de corruption...

En tout cas, on projette de la France cette image, qui n'est pas un modèle de transparence et d'intégrité dans la gestion des affaires publiques. Voilà le problème que nous avons, et j'allais dire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, que nous avons ensemble. Personnellement, je suis prêt à signer que 98 % des responsables politiques en France, au niveau local et au niveau national, sont intègres et honnêtes. **Alors, comment rétablir le contrat de confiance ?**

L'an dernier, lors de l'élection présidentielle, Transparence International a envoyé à tous les candidats à cette élection un questionnaire en douze points, et nous leur avons proposé d'exprimer leurs positions, leurs engagements sur ces douze points (déclaration de patrimoine, moyen d'action de la justice, financement des partis politiques, ce qu'on fait dans le domaine de l'éducation, le secret administratif, le secret défense, les paradis fiscaux, l'aide publique de la France au développement, la coopération judiciaire en Europe...); et nous avons demandé aux candidats : voilà ce que nous proposons, nous Transparence International, est-ce que vous êtes d'accord ou est-ce que vous ne l'êtes pas ? Tous, ou presque, ont répondu.

Sur notre site, vous trouverez les douze engagements de Nicolas Sarkozy, sur les douze points que j'ai indiqués. Ces engagements sont publics et nous allons chaque année en vérifier le respect ou la mise en oeuvre lorsqu'il s'agit de prendre des mesures. Il me semble que cette approche est très concrète. Nous reprenons la même démarche pour les élections municipales. **Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les têtes de liste des communes de plus de 100 000 habitants** – nous n'avons pas les moyens de traiter toutes les communes de France – **soit 38 communes.** En moyenne, on compte dix listes dans ces moyennes et grandes villes : nous avons donc interrogé 380 têtes de liste pour les élections municipales et nous leur avons posé des questions extrêmement précises (marchés publics, conflit d'intérêt dans la gestion d'une collectivité locale, droit d'alerte pour les fonctionnaires municipaux, etc). Première question : Mesdames et Messieurs, si vous êtes élus, est-ce que vous promettez si vous êtes condamnés en première instance pour des faits de corruption, de remettre immédiatement votre mandat ? Et si vous êtes condamnés définitivement, est-ce que vous prenez l'engagement de ne plus jamais vous présenter devant le suffrage universel ? C'est oui, ou

*« 98 %
des responsables
politiques
français, aux
niveaux local
et national,
sont intègres
et honnêtes. »*

*« Nous avons
en France
une pratique
du secret
administratif,
et en particulier
du secret
défense, sans
équivalent
en Europe. »*

c'est non. C'est une question de bon sens. Donc, on jugera sur place, sur pièces, à partir d'aujourd'hui sur notre site. Nous vous en donnerons les coordonnées, vous pouvez aller consulter les réponses, qui commencent à nous arriver, des têtes de liste dans les 38 villes de plus de 100 000 habitants. Il me semble que c'est la bonne manière, la preuve par l'engagement public et le respect des engagements. C'est la bonne manière de changer l'état d'esprit parmi nos concitoyens, dans l'opinion publique et la perception, souvent très injuste, qu'ils ont de l'action et de l'intégrité des élus.

Je termine tout de même par une annotation. Quand on compare les pratiques d'exercice du pouvoir françaises et les pratiques d'autres pays européens, nos partenaires, que peut-on en dire ? La France est, bien sûr, un grand et vieux pays de démocratie, qui contesterait cela ? Mais ce qui frappe, quand on fait cette comparaison, ce sont les résidus de traditions monarchiques qui continuent d'exister dans nos institutions et dans nos pratiques. J'en donne quelques exemples : savez-vous que dans la majorité des pays de l'Union Européenne, le président de la République ou le Premier ministre en exercice est considéré comme un justiciable ordinaire ? En France, on a décrété l'immunité du président de la République pour la durée de son mandat. Il y a à cela de bons arguments, on peut en discuter ; mais chez la majorité de nos partenaires européens, cette immunité n'existe pas. Nous avons en France une pratique du secret administratif, et en particulier du secret défense, qui est sans équivalent en Europe. L'utilisation que l'on fait parfois du secret défense pour empêcher un juge de faire son travail d'investigation, je suis obligé de le dire, choque beaucoup de nos partenaires.

De la même manière, dans beaucoup de pays d'Europe, le fait, pour un élu, et en particulier pour un grand élu de la nation, d'accepter des services rendus par des intérêts économiques privés, est considéré comme une faute. En Suède, le plus grand espoir du monde politique suédois – qui était une femme, une sociale démocrate de 40 ans – a utilisé sa carte professionnelle de ministre pour acheter pour 160 euros de produits divers qu'elle a remboursés trois mois après. Quand la chose est devenue publique, elle a dû démissionner de tous ses mandats et sa vie politique a été interrompue, terminée. Il faut voir que nous avons des pratiques, j'allais dire parfois des mœurs, que nous sommes un pays de vieille tradition monarchique et ceux qui ont le pouvoir considèrent que le pouvoir doit s'accompagner d'un certain nombre de facilités, d'avantages. Ce n'est pas la règle dans la plupart des pays démocratiques auxquels nous avons uni notre destin, en particulier au sein de l'Union Européenne.

Je voulais dire cela simplement pour que l'on progresse en commun et surtout que l'on redresse cette relation de confiance entre les élus et les concitoyens, qui est le fondement de la vie démocratique.

2^{ème} débat

◆ **Daniel Mach :**

Vous dites que la France a été classée dix-neuvième en matière de corruption. Qui a été interrogé ?

◆ **Daniel Lebègue :**

Nous avons deux baromètres, l'un tourné vers les décideurs : chefs d'entreprises, avocats, journalistes, analystes, etc., qui donnent leur perception de l'intégrité et de la transparence dans différents pays qu'ils connaissent et avec lesquels ils travaillent. Et puis, nous avons un baromètre mondial, réalisé par sondages directs auprès des citoyens – 100 000 personnes dans le monde – auxquels on demande quelle perception concrète, personnelle, ils ont de la corruption dans leur pays. Ces deux outils de perception ont évidemment un caractère subjectif, l'INSEE ne produisant pas de statistiques sur la corruption en France. C'est comme un sondage : on peut le critiquer, le contester. Ce qui est néanmoins frappant, c'est que, depuis dix ans que nous établissons cet indice, la France a constamment évolué entre le 16^e et le 20^e rang, avec toujours à peu près la même note, qui n'est d'ailleurs pas une mauvaise note, puisqu'elle a 7,5/10. Malheureusement, certains pays, par exemple en Europe du Nord, ont 9,5/10.

◆ **Lionnel Luca, député des Alpes-Maritimes :**

J'ai bien entendu tout ce qui s'est dit. Tout le monde veut, bien sûr, aller dans le sens de la transparence, c'est une évidence et je suis tout à fait d'accord avec la proposition qu'a faite mon collègue Daniel Mach. Mais la réalité de ce que vous venez d'évoquer, c'est que vous interrogez, pour établir un classement, une opinion publique conditionnée en permanence par les médias français, pour lesquels taper sur les élus est devenu un fonds de commerce. Aujourd'hui, pour qu'un journal télévisé soit réussi, il faut trois choses : une catastrophe, quelle qu'elle soit, avec le plus de sang possible, un élu mis en examen et un curé pédophile. Ce sera un tabac assuré ! Il y a 400 000 élus en France qui font leur travail tout à fait correctement, et l'image que la presse donne en pâture à l'opinion publique, c'est ça. Vous avez été capable de citer quatre dossiers, j'en mettrai quinze dans des petites communes, ça fait une vingtaine de dossiers sur 400 000 élus, ce qui ne me semble pas être catastrophique. Donc, je pense que ce classement est conditionné par une presse dont je viens de citer les objectifs.

A côté de ça, une partie de l'administration fiscale ou préfectorale, qui est militante, n'a de cesse de faire tomber l'un ou l'autre élu en fonction de ses engagements politiques ou syndicaux. J'en ai été victime et je sais de quoi je parle. Je voudrais qu'il y ait une rupture dans ce pays qui s'auto-flagelle en

« L'opinion publique est conditionnée par les médias français, pour lesquels taper sur les élus est devenu un fonds de commerce. »

« En supprimant l'ENA et l'Ecole nationale de la magistrature, on accomplirait une révolution ! »

permanence. A écouter les plus grands intellectuels comme les plus grands médias, on ne fait rien de bien en France. La conséquence du conditionnement que subissent ainsi nos concitoyens est simple : nous sommes les premiers consommateurs d'anti-dépresseurs, nous passons notre temps à nous regarder le nombril et à penser que rien ne va. Ça nourrit quelques pharmaciens, d'accord ; mais, à mon sens, ce n'est pas un bilan très brillant. Parcourir la France avec cette image d'élus corrompus colportée par les médias, n'est pas très brillant non plus – et je suis un militant de la transparence, un militant de l'anti-corruption !

◆ **Bertrand Lemennicier :**

Je rappelle que nous avons une Ecole nationale de la magistrature qui forme tous les juges – et il suffit d'un professeur pour transformer une génération entière. De même, voyez les écoles de journalisme, regardez comment votent leurs élèves... Il y a une voix unique dans la rédaction ; les syndicats de journalistes entravent les carrières de ceux qui pensent autrement, de telle sorte qu'un journaliste qui s'exprime différemment du reste de la rédaction ne passera pas à la télévision. J'estime que c'est votre rôle, en tant que députés, de changer tout ça. Ce n'est pas nous, citoyens, qui pouvons vous influencer en vous disant que l'Ecole nationale de la magistrature, c'est le plus grand drame que j'aie vu en matière de justice !

◆ **Daniel Mach :**

Je crois que deux suppressions seraient nécessaires : celle de l'ENA et celle de l'Ecole de la magistrature. Avec ces deux suppressions, on accomplirait une révolution.

◆ **Marie-Louise Fort, député de l'Yonne :**

Je voudrais rebondir sur ce que je viens d'entendre. Je pense qu'à partir du moment où l'on est condamné, on devrait remettre le mandat qu'on détient et que l'on ne devrait plus pouvoir se présenter. C'est le B.-A. BA, et cela redorerait le blason de la classe politique, qui, par ailleurs, s'auto-flagelle régulièrement. Quand on regarde ce que l'on a vu cet après-midi et qu'on reverra demain après-midi, à la télévision, comment voulez-vous que nos concitoyens puissent juger de notre travail ? Nous avons par exemple voté, cet été, des lois qui sont ce qu'elles sont ; mais à l'heure actuelle, les médias ont simplifié le débat en nous rabâchant chaque semaine qu'il s'agit d'un don de 15 milliards d'euros fait aux plus riches... On a tellement simplifié le débat politique que les messages sont complètement faussés, et nous passons pour des pourris puisque, par définition, nous faisons des cadeaux aux plus riches... Dans la vie quotidienne, les élus – pas forcément les députés, mais par exemple les maires – manient énormément d'argent (je pense à la politique de la ville qui engage des sommes considérables, via des associations,

et très souvent on se rend compte que ces sommes sont détournées de leur objet...) Combien se trouve-t-il d'élus locaux qui dénoncent cela ? Personnellement, au cours de mon précédent mandat, j'ai fait tomber un centre aéré, un foyer de jeunes travailleurs, et j'en passe...

Vous parlez, Monsieur, de l'Ecole de la magistrature ; j'observe qu'à l'heure actuelle, nos concitoyens, dès que quelque chose ne va pas, saisissent le Tribunal administratif. Et l'on s'aperçoit que le véritable pouvoir échappe aux élus locaux : il appartient, d'une part, au Tribunal administratif et, d'autre part, au reste des tribunaux. Je voudrais attirer votre attention sur ce sujet, parce que, si nous rompions avec cette tendance, nous gagnerions sans doute quelques places dans votre classement.

Dernière chose. Je parlais de la politique de la ville ; nous avons, dans ce pays, des banlieues, des quartiers, pour lesquels on fait un tas de plans de toutes sortes, à gauche, à droite... Je souhaiterais, quant à moi, que l'on s'attaque à une véritable question, à laquelle s'était d'ailleurs attelé en son temps un certain ministre de l'Intérieur, qui s'appelait Nicolas Sarkozy. Pour vérifier s'il était normal qu'un certain nombre de personnes affichent des trains de vie démesurés, sans que les ressources de la famille, du ménage ne correspondent à ces trains de vie, on faisait travailler ensemble la police, la justice et l'administration fiscale. Pourquoi cette méthode n'est-elle pas généralisée ? Les contribuables que nous sommes tous paieraient sans doute beaucoup moins d'impôts si on arrivait à faire en sorte que les trafics soient véritablement dénoncés. Je veux bien que l'on dise que la classe politique est pourrie et que les élus ne sont pas honnêtes... Mais si la presse allait jusqu'au bout de la problématique, je pense que nous deviendrions les premiers de la classe. Cela dit, je crois que tout élu qui est soupçonné de corruption devrait immédiatement démissionner et être empêché de se représenter.

◆ **Fabienne Labrette-Ménager**, député de la Sarthe :

Quand on parle de corruption, vous savez que maintenant nous tenons des comptes de campagne. Nous venons tous de recevoir les résultats de nos comptes de campagne et l'on constatera que très peu de députés ont abusé. Il serait souhaitable que la presse en parle, parce que cela permettrait de montrer aux Français ce que nous avons le droit de dépenser, ce que nous avons dépensé réellement et comment nous l'avons dépensé...

Par ailleurs, je suis conseiller général d'un canton très rural de la Sarthe et, quand je suis arrivée au conseil général, on nous a donné ce qu'on appelle une « dotation culturelle » : en gros, nous avons reçu 10 000 euros, que nous utilisons comme nous le voulons au bénéfice des associations. C'est laissé à l'appréciation du conseil général. Ce que j'ai mis en place quand je suis arrivée, a fait hurler les associations : j'ai demandé à chacune d'entre elles qu'elle me fournisse son bilan – non pas le compte administratif de l'année écoulée, mais son bilan. J'ai trouvé des montants incroyables sur les comptes de

« Le véritable pouvoir échappe aux élus locaux : il appartient aujourd'hui au Tribunal administratif. »

« Quand vous dites "les élus sont pourris", c'est la démocratie qui est mise en cause et cela invite donc à réfléchir sur la nature du régime. »

certaines associations, qui nous demandaient pourtant 100, 200 ou 300 euros pour financer leur fonctionnement ou leur pot de fin d'année. Certaines petites associations de quartier avaient 40 000 ou 50 000 euros placés ! Je crois que nous sommes en droit de demander le bilan de ces associations. Aujourd'hui, je leur demande leur bilan, un projet pour l'année et ensuite on voit... Moyennant quoi, cette année, j'ai rendu de l'argent au conseil général... Il faut aussi montrer que nous gérons les comptes à la façon d'un chef d'entreprise.

◆ **Lionnel Luca :**

J'ai bien aimé ce qu'a dit notre collègue. Je me rappelle qu'au siècle dernier, dans une émission qui s'appelait Les Dossiers de l'écran, nous avons déjà ce débat sur les élus qui sont comme ci, qui sont comme ça... Ce n'est pas très nouveau, mais c'est repris par les médias, qui étaient jadis mieux contrôlés. Alexandre Sanguinetti disait : « On n'a jamais que les élus que l'on mérite ! » Je vous invite à retenir cette phrase parce qu'ils vous représentent, puisque vous les élisez et que nous sommes en démocratie. Quand vous dites les « élus sont pourris », c'est la démocratie qui est mise en cause et cela invite donc à réfléchir sur la nature du régime. Si je dis cela, c'est parce que des élus condamnés et se représentant, se font réélire. Le mal est donc profond dans ce pays et c'est la société française entière qui est corrompue, depuis les associations de protection animale, de lutte contre le cancer, jusqu'aux associations dites « de sauvegarde » de je ne sais trop quoi... C'est un fléau qui s'est propagé, qui s'est développé dans notre beau pays parce que, sans doute depuis les années 1960, on y a considéré qu'enseigner la morale à l'école paraissait assez bourgeois et que cela ne servait à rien. Et puis, quelles notions de morale ? Où est le bien, où est le mal ? Je pense que pour ceux qui ont occupé des places, quelles qu'elles soient, depuis le juge en passant par l'inspecteur, le professeur d'université, le curé ou l' élu, la fonction ne crée pas l'exigence mais octroie un avantage ou un privilège. C'est cela qui change fondamentalement les choses. Comment s'étonner, alors, qu'il puisse y avoir de la prévarication ? Mais paradoxalement, cela concerne fort peu les élus d'aujourd'hui, cela concernait surtout les élus d'hier. J'ai été élu pour la première fois sur une liste voilà 25 ans, et quand je vois la méthode du maire dont j'étais l'adjoint, ce qu'il pouvait se permettre en toute impunité, je pense que cela ferait longtemps qu'il serait en prison aujourd'hui...

Si l'on veut vraiment faire le procès de la corruption, il ne faut pas se contenter des boucs émissaires, dont la démocratie permet d'ailleurs de changer tous les cinq ans ou six ans. C'est son grand avantage sur la dictature et rien n'oblige à persévérer parce que, comme le dit la formule, c'est diabolique. Je partage la proposition qui est faite, parce qu'elle me paraît aller de soi : quiconque est condamné n'a pas le droit – ne serait-ce que

moralement – de se représenter. Mais je pense que les contraintes imposées aux élus font qu'aujourd'hui, pour que l'un d'entre eux mette la main dans la caisse, il faut vraiment qu'il soit casse-cou ! En revanche, l'administration est beaucoup moins regardante. Il ne peut d'ailleurs pas y avoir d'élus corrompus sans fonctionnaires corrompus – ça marche ensemble. Pour qu'un élu soit corrompu, il faut en effet qu'il y ait une complaisance quelque part. Quand je vois les dernières « affaires » de la ville de Nice, ce sont bien des fonctionnaires ou des adjoints que le maire n'avait pas surveillés, qui ont été mis en examen, sans que le maire lui-même ait jamais été soupçonné de quoi que ce soit. Et je rappelle qu'à Nice, nous avons quand même le procureur Montgolfier, qui n'est pas un tendre et qui ne peut pas voir le maire en peinture... Voilà pour relativiser un peu les principes que vous avez développés, M. le professeur ; mais malheureusement, le jour où vous serez un élu, vous serez considéré comme aussi pourri que les autres...

◆ **Thierry Mariani**, député du Vaucluse :

D'abord, une remarque à Lionel Luca : nous avons tous les deux été élus en 1993, et quand tu dis que les nouveaux élus sont ceux arrivés après 1995, ce n'est flatteur pour aucun de nous deux. Cette boutade mise à part, je voudrais aborder deux sujets très différents. D'une part, je souscris bien sûr à cette proposition de loi, et je suis en train de travailler sur une autre proposition qui concerne les avantages que certains maires s'octroient en matière d'urbanisme. Tu disais, Lionel, que « la fonction octroie un privilège ». Or, dans le Sud-Est, le fait de classer un terrain constructible ou non constructible a des effets hallucinants, et je le constate dans une commune où un maire s'est octroyé des avantages énormes. Je travaille donc sur une proposition de loi qui serait très simple : pour ceux d'entre nous qui assistent à des assemblées de coopératives agricoles, les administrateurs sont tenus de signaler tous les contrats qu'ils ont avec la coopérative, à titre individuel. Je souhaiterais que chaque année, le maire et les élus, ou au moins les adjoints, soient tenus de dire au conseil municipal quels terrains ils ont acheté, directement ou indirectement. Il n'y a plus d'argent qui circule, mais si l'on achète opportunément deux parcelles et que l'on en rend la totalité constructible, c'est bien plus rentable. Je ferai passer à votre association cette proposition de loi, à laquelle je mets la dernière main, et qui prévoit que, désormais, chaque élu d'une ville de plus de 3 500 habitants – j'ai placé la barre assez bas car, en général, les bonnes opérations se font dans les petites communes – sera tenu de déclarer au conseil municipal les terrains qu'il achète chaque année.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder est un peu plus polémique. Il n'y a pas que les élus ! Je suis sidéré de la « non-mansuétude » que l'on montre vis-à-vis des élus et de la mansuétude dont on fait preuve à l'égard de certains cabinets ! Je m'adresse à mes collègues parlementaires de la majorité : il existe un ministère très médiatique dont le principal conseiller vient d'éco-

**« Je propose
que chaque
année, les maires
et leurs adjoints
soient tenus
de dire à leur
conseil municipal
quels terrains
ils ont acheté. »**

**« Je souhaiterais
que la proposition
de loi sur les élus
condamnés
concerne aussi
les membres
des cabinets
ministériels. »**

per de dix-huit mois de prison, dont six mois fermes ! Je veux parler du conseiller spécial de Fadela Amara, Mohammed Abdi, condamné pour une petite escroquerie à la formation pour les gardiens d'immeuble. Et ce monsieur continue à nous donner des leçons ! J'ai écrit pour savoir comment quelqu'un ayant pris six mois de prison fermes pouvait encore aujourd'hui gambader en toute liberté ? Je tiens à votre disposition le jugement. S'il était député de droite, on en aurait parlé pendant des lustres dans toute la presse ; et s'il était député de gauche, on en aurait quand même parlé un peu. Il expliquait voilà quelques jours, dans une émission sur la 2, qu'il était militant socialiste, etc. Je tiens à votre disposition le jugement en cassation : il a pris six mois fermes pour une escroquerie minable ! Je souhaiterais que la proposition de loi sur les élus condamnés concerne aussi les membres de cabinet.

◆ **Daniel Spagnou** député des Alpes-de-Haute-Provence :

On n'a pas parlé de la déclaration de leur patrimoine que les élus sont aujourd'hui tenus d'accomplir. C'est important puisque, quand on devient député, on fait une déclaration visée par un homme de loi et qu'on en refait une à la fin de son mandat pour montrer que l'on ne s'est pas enrichi. Cela a peut-être contribué à réduire les cas de corruption des députés, cela a donc été une excellente chose. Je ne vois pas pourquoi les maires ne feraient pas eux aussi une déclaration de patrimoine au début et à la fin de leur mandat, parce que l'on verrait au moins s'ils ont acheté des terrains et s'ils les ont rendus constructibles. J'ai connu ça dans mon département où, voilà quelques années, un maire avait effectivement acquis des terrains qu'il avait ensuite rendus constructibles, et avait ainsi fait une fortune, sans être inquiété par la justice.

◆ **Daniel Lebègue** :

Je voudrais réagir sur un certain nombre d'interventions. La proposition de M. Mariani coïncide avec le cinquième point de notre questionnaire des élections municipales : vous l'avez peut-être lu, nous appelons cela la « déclaration de conflit d'intérêt ». Je rappelle qu'en matière d'urbanisme en particulier, le maire bénéficie généralement d'une délégation du conseil municipal, c'est-à-dire qu'il peut décider seul, y compris sur un dossier qui le concerne, lui, personnellement. Nous proposons d'étendre la procédure dite de « conflit d'intérêt » (Art. 21-31 11 du code général des collectivités locales) aux décisions prises en matière de construction et d'urbanisme, en déclarant le conflit d'intérêt avec obligation de rendre compte au conseil municipal. Est-il légitime qu'il revienne au maire de décider, lorsque la décision qu'il doit prendre touche ses intérêts personnels ?

Dans une société anonyme, si celui qui a droit de prendre une décision, le président ou le directeur général, est en conflit d'intérêt, s'il y a ou s'il peut y avoir un conflit d'intérêt entre l'intérêt social de la société et son

intérêt personnel, il doit s'abstenir de prendre la décision, c'est la loi ! J'ai le regret de vous dire que dans le domaine de la gestion publique locale, pour l'instant ça n'est pas prévu ! Voilà pourquoi nous proposons d'introduire dans la loi la déclaration de patrimoine, en début et en fin de mandat.

Je voulais aussi dire à Monsieur Luca que, si je suis complètement d'accord avec la deuxième partie de son intervention, je le suis moins avec la première partie. Où je suis d'accord, c'est lorsqu'il dit qu'en quinze ans, on a fait des progrès formidables, notamment en matières de marchés publics, au niveau de l'Etat et au niveau des collectivités locales, de transparence, de publicité, de contrôle, de chambre régionale des comptes. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit : on a changé de monde et maintenant le système est très solide, très fiable en termes de transparence et de contrôle, notamment sur la commande publique.

En revanche, mon opinion diverge un peu de la vôtre lorsque vous dites que la société française est corrompue. Dans notre baromètre annuel, nous demandons, dans tous les pays du monde : « Avez-vous été, vous-même, confronté à la corruption dans votre vie quotidienne, dans votre relation avec les services publics, les services de santé, la police, etc., au cours des six derniers mois ? » En France, 0,5 % des questionnés répondent par l'affirmative. C'est un chiffre extrêmement bas : aux Etats-Unis, on est à 5 % ; en Afrique, à 20 %, des citoyens qui sont confrontés à la réalité de la corruption... En France, nos grands services publics sont très intègres – même s'il existe évidemment des exceptions. Ne croyez pas qu'il y ait une sorte de corruption diffuse, générale dans toute la société. Ce n'est pas vrai !

***« Ne croyez pas
que la corruption
soit généralisée
dans toute
la société : ce
n'est pas vrai ! »***

« Les occasions de corruption sont d'autant plus fréquentes que l'on a davantage de pouvoir. »

Conclusion

par Alain Mathieu, président de Contribuables Associés et Daniel Mach, député des Pyrénées-Orientales

Alain Mathieu

Notre position à Contribuables Associés, c'est, bien entendu, que l'immense majorité des élus sont honnêtes. C'est clair et nous n'avons jamais dit le contraire. Mais nous ne disons pas pour autant qu'il n'y a pas de problèmes. Nous pensons qu'ils existent, vous les avez soulevés vous-mêmes lors de cette réunion : on a parlé des terrains constructibles, des associations, etc. Donc, les occasions se présentent. Elles se présentent d'autant plus que notre pays a quelques caractéristiques qui s'y prêtent. C'est le pays qui a le plus de dépenses publiques en Europe, ce qui signifie que des masses d'argent considérables passent par des mains publiques. C'est aussi le pays où les droits de construction, notamment les droits du sol, sont les plus restreints et donc où la valeur d'un permis de construire est la plus grande. De plus, je voudrais évoquer un récent rapport de la Cour des comptes sur les aides au spectacle vivant, qui dit clairement que, dans ce domaine de la culture, il n'y a aucun appel d'offre, tout se fait par des subventions – or c'est un domaine qui est franchement pourri, il faut le dire. Il est d'ailleurs assez curieux de constater que l'un des derniers ministres de la Culture a été nommé à ce ministère quinze jours après avoir été condamné par la justice...

Pourquoi cela existe-t-il ? Je citerai deux proverbes : « L'occasion fait le larron », et nous avons en France beaucoup d'occasion d'avoir des larrons, pas seulement parmi les élus, mais aussi parmi les fonctionnaires. Et « le poisson pourri par la tête ». Cela s'est malheureusement aussi vérifié : le précédent président de la République est quand même confronté à la justice, on ne peut pas le négliger... Les occasions de corruption sont d'ailleurs d'autant plus fréquentes qu'on a davantage de pouvoir, et quand on regarde les statistiques faites par Bertrand Lemennicier, on s'aperçoit qu'un tiers des ministres du gouvernement Balladur ont été mis en examen pour corruption, de même qu'un quart des ministres du gouvernement Chirac, lorsqu'il était Premier ministre, et plus de 20 % des ministres des gouvernements Bérégovoy et Cresson...

Contribuables Associés considère qu'il est possible de lutter contre la corruption en soutenant la proposition parlementaire de loi visant à rendre inéligible à vie tout élu ayant été condamné. Je

crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il n'est pas sûr que tous vos collègues le soient. Il va donc falloir que vous les convainchiez.

Daniel Mach

Ma proposition, vise uniquement à mettre les fonctionnaires au même niveau que les élus, pas plus mais pas moins, parce que quand on a la responsabilité d'un corps de fonctionnaire, on ne peut pas dire : « *Moi, j'ai été condamné mais je peux continuer à être élu ; toi, tu as été condamné mais tu ne peux plus être fonctionnaire !* »

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables